

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-236 du 30 août 1980

Portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1980, des Camarades Adjudants des Forces Armées Populaires du Bénin pour le grade de Lieutenant-Stagiaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
- VU le Décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU l'Ordonnance n° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin,
- VU l'Ordonnance n° 80-2 du 6 Février 1980 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin
- VU le décret N° 80-209 du 25 Juillet 1980 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 Juillet au 31 Août 1980

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale ,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 20 Août 1980

DECRETE :

Article 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 pour le grade de Lieutenant-Stagiaire les Adjudants des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent :

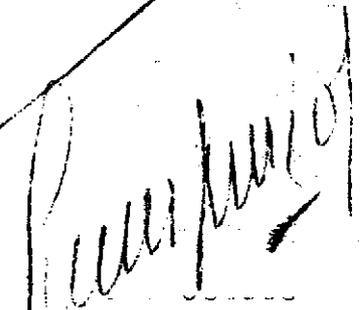
- SAMSON Orou
- GOMINA Séidou Fousséni
- BIAOU Aliou
- BANKOLE Elie
- KINDOZANDJI Prosper
- ASSAVEDO Gérard
- MISSODE Dhossou

- MISSIHO Raymond
- KLIKPO Cocou
- SEWADE Robert
- KADJA Adjoclé
- AMOUSSOU Comlan
- TAWES Pascal.

Article 2 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 30 août 1980

Pour le Président de la République,
Le premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 3 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 ANR 6 MF-MDN 10
autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-
ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 EMG-FAP 10 FDN-FSP 10 DSI 4
CAB-MIL 8 DB-DCF-Solde 6 DI 4 Trésor 4 Intéressés 14 BCP 1 JORPB 1